



la-vie-scolaire

- Gestion des parcours personnalisés -



Inclure ou exclure un élève à un cours

➤ Inclure un élève à un cours

Accès : Affectations > Emploi du temps > Elève

- Double-cliquez sur le cours ou la plage vide sur laquelle inclure l'élève
- Sélectionnez la classe et/ou la matière d'inclusion
- Validez



Après avoir inclus l'élève, le cours initial et le cours d'inclusion sont fixés

The screenshot shows a timetable for '3E 1' with a student named 'ACHENURD Melinda'. A dialog box titled 'Inclure un élève à un cours' is open, displaying the following information:

- Inclure l'élève ACHENURD dans le cours du Lundi 9H00 de :
- Classe :
- Matière :
- Professeur : MYETRA
- avec
- Salle(s) : H-G
- Groupe : ULIS
- Regroupement :

Buttons for 'Inclure' and 'Annuler' are visible at the bottom of the dialog. The background timetable shows various courses like 'MATHÉMATIQUES TOYL Claudie C014' and 'ESPAGNOL LV2 RIGAR Sylvie C015'.

➤ Exclure un élève d'un cours

Accès : Affectations > Emploi du temps > Elève

- Sélectionnez le cours
- Cliquez sur la touche SUPPR du clavier
- Validez



Si le cours supprimé est un cours d'inclusion, le cours initial réapparaît

Inclure ou exclure un élève à un cours

➤ Règles d'inclusion et d'exclusion

- Pour les dispositifs spécifiques (ex : ULIS..), une classe fictive et un emploi du temps annuel doivent être créés
- L'inclusion est autorisée si l'heure de début du cours initial et du cours d'inclusion sont identiques, sans remarques de fréquence
- L'inclusion est autorisée si le cours d'inclusion n'est pas basé sur un groupe à effectif variable
- L'inclusion est autorisée pour les cours en bloc si l'élève est :
 - dans le même cours avec le même nombre d'heures
 - ou
 - libre sur toutes les heures de sa classe de rattachement
- Une inclusion réalisée en mode Année ne peut pas être supprimée en mode Semaine

- Les inclusions d'élèves sont visibles dans les **emplois du temps Elèves/Professeurs/Classes** sur la-vie-scolaire.
Ils sont identifiables par le symbole "+" à la fin du nom du groupe/regroupement (ex 3A-C-AGL 1+).
- **Les professeurs :**
 - Assurent l'**appel en classe** à partir du cours d'inclusion.
 - Remplissent les **activités en classe et donnent le travail à faire** pour les cours d'inclusion de l'année.
 - **Evaluent** les élèves présents dans les regroupements d'inclusion.
- Le bureau **Vie Scolaire justifie les absences** des élèves en inclusion depuis l'outil avancé Absences (Molière).